

*Chers concitoyens,*

L'année 2018 a été intense et fructueuse.

Nous commençons à récolter les fruits de notre bonne gestion ainsi que des études menées depuis 2014.

Sur les finances, nous avons réduit la part communale des impôts locaux de 7 % tout en préservant une réserve budgétaire en fin d'exercice.

De nombreux et importants travaux ont été réalisés : la réfection de l'ensemble des voiries communales, de la piste forestière (au-dessus de Pré Marcel), du réseau d'eaux pluviales du chemin des écoliers, la réalisation de l'enrobé devant l'abri bois, la rénovation de 2/3 de l'éclairage public.

A cela s'ajoute les deux principales opérations que sont, la sécurisation et le traitement de notre eau potable sur les réservoirs de la Gorge et des Mouilles ainsi que l'accessibilité et la rénovation de l'école-bibliothèque avec la création d'un préau.

Parallèlement nous avons réalisé l'adressage en associant la population et nous poursuivons l'étude du PLU.

L'organisation du 44<sup>e</sup> comice agricole a reçu un beau succès.

Enfin nous avons engagé le processus de fusion avec Saint Mury.

Ce dernier a été suspendu avec regret afin de prendre plus de temps pour débattre et mieux le partager. A notre sens Les tracts anonymes comme les inscriptions routières ne participent pas à la construction de l'avenir de notre commune.

Pour 2019 nous poursuivons notre action afin, d'installer l'école et la bibliothèque dans les locaux réhabilités, traiter l'acoustique du restaurant scolaire, d'organiser les travaux d'accessibilité et de l'acoustique

de la salle du lac blanc et du restaurant le Grand Joly. Il nous faut aussi sécuriser la traversée des hameaux, et réhabiliter le Habert du Mousset en association avec St MURY.

Il faut que chacun ait conscience que ces actions ont été ou seront possibles grâce à l'important soutien financier du département, du Grésivaudan, de l'état, du SEDI, de l'agence de l'eau et de l'Europe. Seuls nous aurions été incapables de supporter tous ces investissements.

L'avenir de notre commune passe par une collaboration étroite avec ces partenaires et avec les communes voisines.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2019.

*Alain Rimet et toute l'équipe municipale*



## Au sommaire

- Alpage
- Chemin Jean-Collet
- Fusion des communes
- Éclairage public
- Routes
- PLU
- Acoustique des salles
- Adressage
- Réseaux d'eau et EP
- Travaux de l'école
- Bibliothèque
- Giboulivre
- Déchets
- Vos rendez-vous

# L'écho des Alpagnes

La saison du « **groupement des Jarlons** », qui a monté une petite trentaine de bovins cet été, s'est plutôt bien déroulée. Les chantiers d'entretien et de réouverture continuent, et sont financés en grande partie par le groupement. Nous avons profité de la « corvée » d'automne pour lasurer le chalet et la croix au-dessus. Nous déplorons un acte de détérioration du plancher à l'étage du chalet.

Toutefois les alpagistes nous font remarquer combien la partie basse de l'alpage, en particulier vers la Tona, est retournée et dévastée par le passage de sangliers, en grand nombre cette année. C'est un problème car cela remet en question la quantité et qualité d'herbe pour l'été prochain. Cette augmentation des sangliers, avec le cortège de désagréments pour les pâturages touche aussi les agriculteurs du village. L'Association de Chasse de Sainte Agnès a été saisie par ces derniers afin de trouver une solution.

## Sur l'alpage de Jean Collet :

Patrick, le nouveau berger du groupement est monté pour sa première saison, avec 600 bêtes environ. Globalement il nous fait part de sa satisfaction et souhaite s'installer dans la durée sur cet alpage. Nous regrettons toujours quelques incidents dus au partage de l'espace montagnard entre tourisme pédestre et le troupeau et ses patous. Même si aucun incident grave n'a eu lieu, nous entendons en mairie un certain nombre de remarques, que nous portons à la connaissance du berger, afin de réguler au mieux pour chacun l'usage de la montagne en été. Il a été enregistré certains jours plus de cent passages sur le chemin de Jean Collet !

La fédération des alpages travaille à une information plus pédagogique à l'attention des marcheurs. Les panneaux d'information ont été retravaillés et seront uniformisés au niveau national. Une série de pictogrammes devraient servir la compréhension des situations à



risque. Une idée est lancée : munir quelques brebis des troupeaux de puces GPS afin de repérer les déplacements des troupeaux.

Des documents pédagogiques sont disponibles sur le site de la FAI : « c'est quoi un alpage »

<http://www.alpages38.org/-Documents-de-sensibilisation-et-d-information-.html>

D'autre part, l'entretien du **chalet Denis Fort** a été réalisé, avec une nouvelle couche de lasure.

Nous menons également un projet pour la réfection du Habert du Mousset. Le dossier a été déposé et les subventions (Région et Europe) à hauteur de 70% du montant des travaux ont été accordés à la commune. Ce projet sera mené ensemble

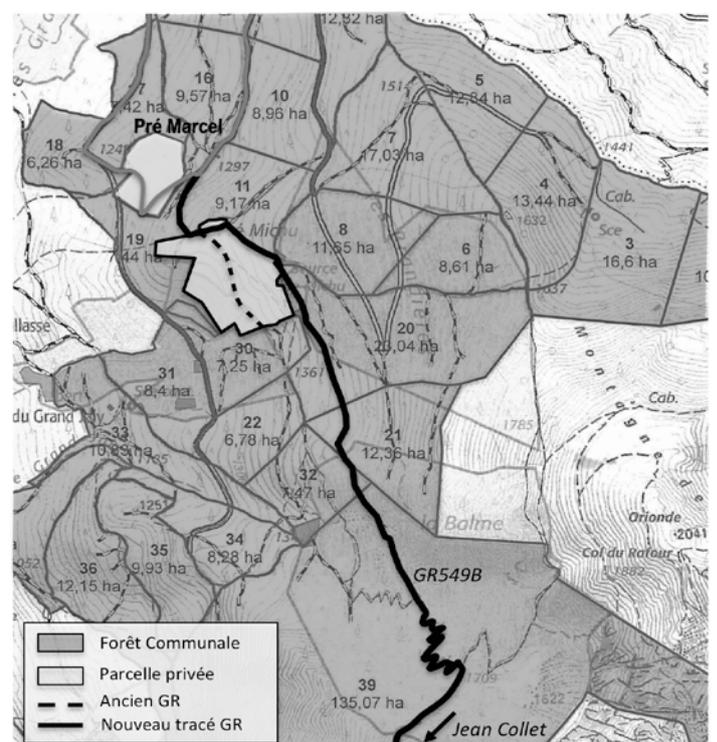
par les deux communes de Ste Agnès et St Mury. Sa situation géographique nous rapproche : ce habert est sur la commune de St Mury, mais propriété de la commune de Ste Agnès. Les travaux auront lieu en juillet 2019.



## Déplacement du GR

Au printemps 2018 nous avons pu constater que le GR549B qui mène au refuge Jean-Collet a été déplacé entre Pré-Marcel et La Balme. Cet itinéraire de grande randonnée empruntait un chemin sur des pentes relativement douces au départ de Pré Marcel, sur une parcelle privée. Or cette parcelle a récemment été exploitée et ré-ouverte par sa propriétaire, pour la destiner à du pâturage. La propriétaire ne souhaite plus laisser passer les marcheurs.

Nous avons reçu en mairie de nombreux appels et mails d'incompréhension ou de mécontentement de cette situation. Il faut savoir que la commune n'a pas été associée, ni à la demande du propriétaire, ni à la réponse qu'ont apporté conjointement le département et la ComCom. En effet, une réunion s'est tenue sur site le 23 octobre 2017 entre le propriétaire, le département et le prestataire de travaux d'aménagement de la ComCom, sans en informer la commune. Ces travaux sont estimés à 8000€, d'après le prestataire, et seront donc supportés par l'argent public. Nous avons relayé ces remarques à Sophie Gouin, chargée de ce dossier à la ComCom. Le relevé de décision du département est consultable en mairie. Les travaux d'aménagement débuteront au printemps prochain.



# La vie de nos villages

## 44e Comice Agricole du Balcon de Belledonne... un beau succès

Organiser un Comice sur une commune, c'est un travail sur 1 an (débuté en septembre 2017 pour un comice en septembre 2018) avec des réunions d'organisation mensuelles. C'est un travail d'étroite collaboration avec les membres de l'Association du Comice, les agriculteurs, les élus et tous les bénévoles qui souhaitent se joindre à cette belle organisation pour que l'événement soit à la hauteur. C'est des moments de joie partagée, c'est des moments un peu plus tendus où l'assemblée doit s'accorder sur des choix et des priorités.

Nous pouvons affirmer que ce 44ème Comice a été un véritable succès. Merci aussi à M. Météo.

Nous remercions les propriétaires des terrains de la Gorge qui ont permis d'accueillir ce 44ème comice, Christian Gaillard et Paul Charel qui ont su fédérer une équipe pour réaliser un travail considérable de nettoyage du site, Annick Marques, présidente du syndicat des agriculteurs de Ste Agnès, à l'agent communal qui s'est fortement investi, à tous les bénévoles de Ste Agnès et des communes voisines et bien évidemment, merci aux membres de l'Association du Comice. Merci également aux agriculteurs et aux artisans exposants.

Une dédicace particulière aux enfants et aux parents de l'école de Ste Agnès qui ont participé en juin à l'école puis en septembre au Comice, à la construction d'un abris-bois pour représenter et défendre les atouts de la filière bois. Merci aussi à l'entreprise Reynaud Charpente et à la Scierie Barthélémy pour leur implication dans ce projet «école-comice».



## Fusion

Une grande partie de la vie sociale des habitants s'organise naturellement à l'échelle de nos deux communes, Sainte-Agnès et Saint Mury. La commune nouvelle était un beau projet. En dehors de toute incitation de l'état ou de la communauté de communes, en dehors de toute considération partisane, la fusion permettait d'amener l'administration, l'organisation, les investissements et les décisions au même niveau que la vie des habitants.

Pour beaucoup d'entre vous, la réunion des communes était naturelle et même attendue.

Pour certains, les choses sont allées un peu vite avec une question, "Quel Nom ?", qui était peut-être la dernière chose à discuter. En réalité, le processus a pris du temps à démarrer et la date butoir du 31 octobre 2018 s'est imposée à nous. Nous avons dû accélérer et cela a pu engendrer des peurs et des crispations. Sentiment d'une perte d'identité, impression d'un bouleversement pour des bénéfices limités, manque de prise en compte des avis de chacun. Nous avons entendu cela et nous pouvons le comprendre.

Plus objectives, certaines craintes se sont exprimées concernant la représentation locale et intercommunale. A terme, la commune nouvelle signifie moins de conseillers municipaux pour l'ensemble des deux villages. C'est vrai et c'est le cas de toutes les communes de plus grande taille.

Même si elle ne durait qu'un an, l'union de nos deux conseils nécessitait d'apprendre à se connaître, à se mettre en accord, à accepter de changer sa manière de faire, et à mettre en confiance toutes les parties pour qu'un équilibre des fonctions puisse être accepté de chacun.

Le processus n'a pas pu aller à son terme. Nous sommes un peu tristes de ne pas avoir réussi à vous apporter tout de suite ce meilleur équilibre dans l'organisation de nos vies montagnardes.

Rien ne presse à présent, une bonne partie du travail est fait, les idées sont lancées et vont continuer à mûrir. Gageons que vous saurez vous en saisir.

## Repas des anciens

Comme depuis quelques années, les anciens de nos 2 communes, Sainte-Agnès et Saint Mury-Monteymond, ont été réunis à l'initiative des municipalités pour le traditionnel repas de fin d'année le dimanche 2 décembre. La salle des fêtes de St Mury, était joliment décorée par des bénévoles de nos 2 communes pour ce moment festif. Nos anciens ont pu se rencontrer, échanger et se remémorer de bons souvenirs.

Jean-Claude a apporté, avec son accordéon, une ambiance musicale. Nos anciens étaient ravis de ces moments d'échanges, d'amitié et de fraternité.

Ceux qui n'ont pu se déplacer ont reçu un colis à domicile porté par les élus ou les membres de la commission du lien social. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué au succès de ce temps fort de rassemblement dans nos communes.

## Participez aux Conseils Municipaux !

Dates affichées en mairie et sur le site de la mairie.

### ✓ Conseils Municipaux

Extrait des délibérations. Retrouvez l'intégralité des délibérations sur [www.sainte-agnes.fr](http://www.sainte-agnes.fr) rubrique **Documents - Délibérations**.

#### Conseil du 25 mai 2018

- Travaux sur le chemin de la colonne suite à la tempête Eleanor pour un montant de 5 440 €.
- Achat de matériel d'entretien d'espace vert (tondeuse, débroussailluse) pour un montant de 2338 €.
- - Travaux en forêt : travaux d'infrastructure (3 523 €) et sylvicoles (3 679 €), possibilité de subventions à hauteur de 30%.
- Débat et approbation du Plan D'aménagement et de Développement Durable élaboré par le bureau d'étude BDA. Voir article sur le Plan Local d'Urbanisme associé ainsi que l'article du journal municipal de juin 2018.
- Travaux de voiries à la Felisotte, La Perrière/Grand Joly, Le Mollard pour un montant de 38 478 € TTC et demandes de subventions



#### Conseil du 5 juillet 2018

- Recensement de la population du 17 janvier au 16 février 2019 : Mme Myriam Clemente désignée coordonatrice de la campagne de recensement.
- Travaux en forêt : maintenance des limites et travaux sylvicoles en futaie irrégulière pour un montant de 7 198 € HT dont 2 207 € HT de subventions.
- Travaux en forêt avec valorisation bois énergie pour l'année 2018 pour un montant de 4 702 €.
- Subvention pour achat de Véhicule Assisté Electriquement : montant de la prime fixée à 50 €.
- Convention de délégation de la compétence « eau pluviales urbaines » entre le Grésivaudan et la commune. A titre

4

transitoire, le Grésivaudan s'appuie sur la commune pour l'exercice et le financement de la compétence. Aucune charge transférée ne sera imputée à la commune, les heures effectuées et les travaux de fonctionnement seront pris en charge par la communauté de communes.

- Fixation des tarifs de la buvette du bal communal.
- Mise en place d'un processus d'étude de fusion de communes.
- Dossier préau, accès mairie, école et bibliothèque : choix des entreprises pour un devis total de 248 600 euros TTC.
- Mission à la société NSTB de Voiron pour le pilotage du chantier du Préau-école, pour un montant de 2 040€ TTC.

#### Conseil du 22 août 2018

- Bail de chasse 2018 - 2027 : le bail de chasse est reconduit pour 9 ans avec quelques modifications apportés par la fédération de chasse. Le loyer regressif jusqu'à 2000 € a été voté à échéance de 5 ans.
- Suppression de poste adjoint technique de 1ère classe à temps complet suite au départ à la retraite de Roselyne Dolomieu
- Création d'un poste adjoint technique à temps non complet de 24h30 en CDD pour la restauration scolaire.
- Mission d'étude acoustique pour l'insonorisation des salle recevant du public : salle de restaurant scolaire, salle du presbytère, salle de restaurant du Grand Joly et salle du Lac Blanc. L'entreprise Salto Ingénierie est retenue pour un montant de 1 860€ TTC.

- Travaux complémentaires sur le réseau d'eaux pluviales sur la voie communale n°7 pour un montant de 9 583 €TTC.
- PLU Prestation supplémentaires pour l'organisation de concertations avec les habitants pour un montant de 10 860€ TTC.

#### Conseil du 21 septembre 2018

- SEDI - Travaux sur réseaux d'éclairage public : Le montant prévisionnel des travaux est de 31 647€ TTC dont 2 642€ TTC à charge pour la commune.
- Fixation du tarif de restauration scolaire.
- Programmation de coupe en forêt communale - exercice 2019 : Volume prévisionnel de 545 m3 de bois façonné sur la parcelle 37.

- Convention de mise à disposition du bassin du Centre Nautique intercommunal.
- Embauche d'une bibliothécaire en CDD à 4 heures par semaine.
- Régime indemnitaire des agents : fixation des conditions d'attributions et des taux dans le cadre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Le RIFSEEP a vocation à devenir le régime de référence et se substitue à toutes les autres primes et indemnités. Une partie de l'indemnité est liée aux fonctions des agents, aux sujétions et à leur expertise. Un complément indemnitaire tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.
- - Prolongation de convention de mise à disposition de l'adjoint au patrimoine pour la bibliothèque.

## Conseil du 17 octobre 2018

- Tarifs du restaurant scolaire 2018 - 2019 : modification de la délibération précédente.
- Demande de subvention pour les travaux du Préau - école.
- Renouvellement de la certification PEFC pour une exploitation raisonnée de la forêt communale.

Conseil de Sainte-Agnès : Christophe Imard a démissionné de son poste d' élu. Nous le remercions vivement pour son engagement et son actions pour la commune.

## Éclairage public

Nous avons engagé une rénovation de notre éclairage avec trois buts principaux : avoir une meilleure efficacité lumineuse, des équipements conformes aux normes de sécurité et diminuer la consommation électrique.

Le SEDI nous accompagne sur ce dossier et l'inventaire du réseau a été fait il y a 2 ans. Puis une campagne de travaux a été programmée : en 2018, nous avons rénové 6 armoires de commande et 41 luminaires. Pour 2019, 3 armoires de commandes seront mises aux normes et 16 luminaires remplacés.

La charge pour la commune est respectivement de 2642 € et 1496€, ces travaux étant financés à 90% par le SEDI auquel nous adhérons.

Toutes les armoires de commande seront aux normes actuelles avec des horloges astronomiques pour l'extinction nocturne. Les 57 des 72 luminaires de la commune, ont été changés pour des LED et chacun peut apprécier leur éclairage plus efficace. Nous n'aurons plus de ballons fluo énergivore.

Parallèlement à ces travaux, un service de maintenance est mis en place pour une réparation rapide de tout point lumineux défaillant. L'intervention a lieu sous 48h après le signalement à l'entreprise prestataire qui est informée en direct via le logiciel installé en mairie. Mais cela nécessite que la Mairie soit au courant de l'absence d'éclairage d'un point lumineux. Un simple coup de téléphone de votre part suffit à prévenir la secrétaire qui déclenche une intervention.



*Un chêne en mémoire de la grande guerre.*

## Routes

A la suite de la tempête Eleanor de début janvier 2018 et à l'hiver rigoureux nos routes communales ont été endommagées sur de nombreuses portions.

Cet été nous avons engagé la réfection de l'ensemble des voies communales.

Les travaux réalisés par la Colas s'élèvent à 38 748 € TTC, subventionnés à 35% par le département.

Le chemin des écoliers qui a servi de « déviation » durant les mois de coupure de la RD280 a été remis en état. Le département a pris entièrement en charge les travaux qui se sont élevés à 12 912 € TTC.

# Aménagements

## PLU

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été approuvé par le conseil municipal. Il définit les grands principes qui nous guident pour définir les règles d'aménagement. Vous pouvez retrouver ce document sur le site de la municipalité.

Nous travaillons aujourd'hui sur le Règlement d'Urbanisme pour définir les métrages, les hauteurs et les règles d'implantation des futures constructions en fonction des zones U (Urbanisables où les réseaux sont déjà disponibles), AU (à Urbaniser dans les 9 ans avec des travaux de réseaux nécessaires, non constructibles au-delà), N (Naturel non constructible) et A (Agricole).

Les zones U correspondent aux zones constructibles définies dans le PADD. L'étalement urbain est limité en consolidant les hameaux existants, notamment le Fay, la Ville et le Mollard et en complétant les dents creuses. Un document général à l'échelle du bassin grenoblois, le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), encadre l'évolution de l'habitat dans la région. 30 à 40 habitations sont projetées pour les 12 ans à venir sur Sainte-Agnès ce qui correspond à 2,6 ha constructibles avec une moyenne de 700 m<sup>2</sup> par habitation individuelle et 350 m<sup>2</sup> pour les habitations groupées. Les zones U et AU sont à définir sur cette surface totale. Nous avons revu légèrement à la hausse le nombre d'habitations dans les limites autorisées de manière à permettre l'accueil de nouveaux habitants, notamment pour le maintien des écoles. Les habitations groupées, à 60% dans les directives, ont pour objectif de favoriser les primo-accédant.

Une révision du PLU dans 12 ans permettra de définir les nouvelles zones à construire en fonction de ce qui a été réalisé et de la projection de population définie dans le SCoT.

Deux matinées de visite et de discussion se sont déroulées au début de l'été pour vous permettre de mieux appréhender les axes de travail et faire remonter vos remarques. D'autres ateliers seront à venir, n'hésitez pas à vous inscrire.

## Amélioration de l'acoustique des salles communales

Nous avons lancé une étude acoustique pour 4 locaux communaux. Ces salles n'ont pas une qualité phonique suffisante. La salle du presbytère et du restaurant du grand Joly réverbère trop les bruits. La salle du lac blanc est une caisse de résonance. Quant au restaurant scolaire des améliorations sont possibles pour que les enfants déjeunent dans un espace plus calme.

Un cabinet spécialisé a réalisé un diagnostic et nous a fourni un rapport de correction acoustique avec des préconisations de réalisation très précises.



Nous avons profité de l'accueil provisoire de la classe des CP-CE pour traiter, en priorité, la salle du presbytère avec un plafond acoustique. Cela a nécessité d'installer un nouvel éclairage. Les enfants et la maîtresse sont ravis de cette amélioration qui est un réel confort pour travailler de façon apaisée.

Avec les travaux en cours de l'école et de la bibliothèque tout le rez de chaussée du bâtiment (bibliothèque, salle des CP-CE, entrée et salle des maîtres) reçoit des plafonds acoustiques.

Des devis ont été demandés pour le restaurant scolaire.

L'acoustique du restaurant du Grand Joly et de la salle du lac Blanc sera traitée en même temps que la mise aux normes pour l'accueil du public à mobilité réduite. Obligation que nous allons étudier en 2019.



# Adressage

Nous avons l'obligation de réaliser cet adressage pour l'arrivée de la fibre. Mais cela sera surtout un plus pour les services de secours, livreurs ou tout simplement repérer facilement une habitation.

Pour nommer les voies communales et les 2 départementales qui traversent la commune, nous avons recueilli les propositions des habitants qui ont été débattues en réunion lien social et en Conseil Municipal. Le conseil municipal du 5 juillet 2018 a validé ces propositions.

Un marché de groupement de commande a été mis en place avec les communes de la Combe de Lancey, St Mury et Laval. Le but du marché a été de se grouper pour choisir un fournisseur avec le meilleur rapport qualité-prix. Parmi 4 propositions la société Pubalpes a été retenue.

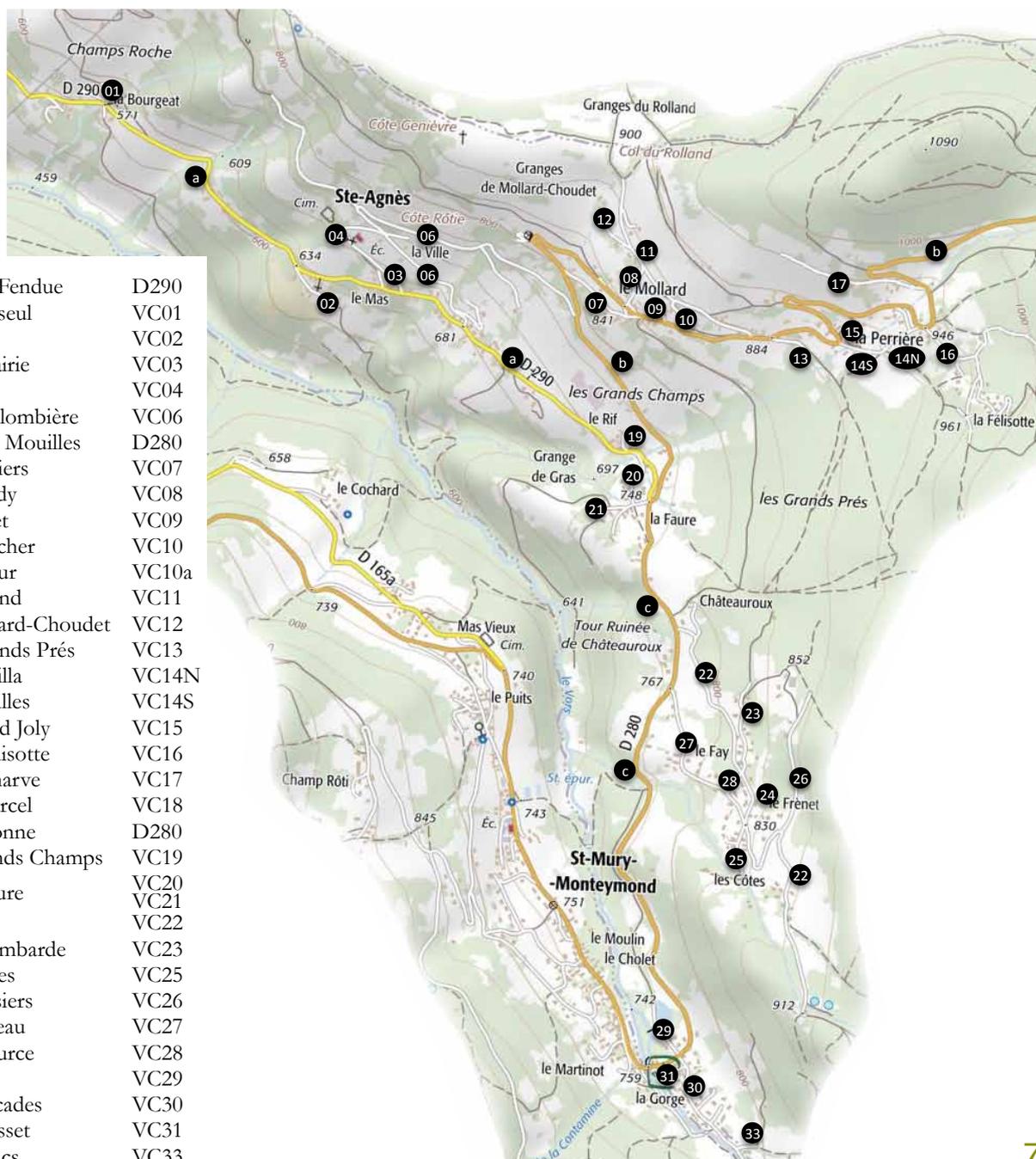
La commande est passée avec les bons à tirer nécessaires. La société nous a annoncé la pose des plaques de rue en 2ème quinzaine de janvier. La majorité des plaques seront posées

sur poteau avec un massif béton et quelques plaques sur des murs existants et chaque propriétaire concerné sera prévenu. Le piquetage de ces emplacements sera réalisé le mardi 15 par l'entreprise concernée.

Dès que ces plaques seront installées, vous serez invités à venir chercher en mairie votre plaque individuelle. La pose de cette dernière doit être faite de façon à identifier rapidement chaque habitation depuis la voie communale concernée. Le numéro correspond à la distance métrique depuis le début de la voie concernée. Si certains d'entre vous ont besoin d'un conseil ou d'une assistance pour la mise en œuvre nous répondrons à vos questions au cas par cas.

Le site national officiel de l'IGN a été alimenté pour que ces adresses soient connues des services officiels (La Poste, EDF, impôts,...), des systèmes GPS ou autres nécessitant cette connaissance.

Souriez.....vous êtes démasqués !



- |      |                            |       |
|------|----------------------------|-------|
| ● a  | Route de Roche Fendue      | D290  |
| ● 01 | Place de l'Arbre seul      | VC01  |
| ● 02 | Impasse du Mas             | VC02  |
| ● 03 | Chemin de la Mairie        | VC03  |
| ● 04 | Place de l'église          | VC04  |
| ● 06 | Chemin de la Colombière    | VC06  |
| ● b  | Route du col des Mouilles  | D280  |
| ● 07 | Chemin des écoliers        | VC07  |
| ● 08 | Montée du Cloudy           | VC08  |
| ● 09 | Impasse de Barlet          | VC09  |
| ● 10 | Montée du Galocher         | VC10  |
| ● 10 | Chemin du facteur          | VC10a |
| ● 11 | Chemin de Rolland          | VC11  |
| ● 12 | Impasse de Mollard-Choudet | VC12  |
| ● 13 | Impasse des Grands Prés    | VC13  |
| ● 14 | Impasse de Cortilla        | VC14N |
| ● 14 | Montée des Abeilles        | VC14S |
| ● 15 | Montée du Grand Joly       | VC15  |
| ● 16 | Chemin de la Félisotte     | VC16  |
| ● 17 | Impasse de la Charve       | VC17  |
| ● 18 | Route de Pré Marcel        | VC18  |
| ● c  | Route de Belledonne        | D280  |
| ● 19 | Impasse des grands Champs  | VC19  |
| ● 20 | Chemin de la Faure         | VC20  |
| ● 21 | Chemin de la Faure         | VC21  |
| ● 22 | Route de Clafay            | VC22  |
| ● 23 | Chemin de la Lombarde      | VC23  |
| ● 25 | Impasse des Cotes          | VC25  |
| ● 26 | Chemin des cerisiers       | VC26  |
| ● 27 | Montée du Chateau          | VC27  |
| ● 28 | Chemin de la Source        | VC28  |
| ● 29 | Chemin du Lac              | VC29  |
| ● 30 | Chemin des Cascades        | VC30  |
| ● 31 | Chemin du Mousset          | VC31  |
| ● 33 | Chemin Des 3 pics          | VC33  |

# Travaux sur le réseau d'eau potable janvier 2019

## Rappel

Nous avons fait établir en 2015-2016 un schéma Directeur d'Eau Potable qui nous a permis de bien connaître notre réseau (atouts et faiblesses) et surtout de rendre notre commune éligible aux subventions de l'agence de l'eau et du département. Cela nous a permis de réparer les fuites, les vannes et les réducteurs de pression défectueux.

L'étude comme les travaux ont été subventionnés à 80%.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence de l'eau et de l'assainissement a été transférée à la communauté de communes Le Grésivaudan. Notre commune conserve par convention la gestion de notre réseau pour 2 années.

## Nos ressources

Notre commune possède 3 réservoirs principaux, les Mouilles, Clafey et la Gorge.

Les Mouilles et la Gorge sont alimentés par des captages communaux qui n'ont pas fait l'objet de procédure de protection. Clafey est alimenté par les captages de Villard-Bonnot (Michu, Grand Joly et Graillat). Ces captages ont fait l'objet d'une procédure de protection, ils bénéficient des protections réglementaires. L'eau distribuée par ce réservoir est traitée par des Ultra-Violets.

## Qualité de l'eau

L'eau distribuée depuis les réservoirs des Mouilles, de la Felisotte et de La Gorge ne bénéficie d'aucun traitement.

Sur le réseau alimenté par le réservoir des Mouilles les analyses montrent que des pollutions bactériologiques apparaissent chaque année.

Durant les étés 2017 et 2018 des pollutions importantes sont apparues. Elles ont nécessité des restrictions de consommation. Des traitements choc par chloration et des purges de réseaux ont été nécessaires pour un retour à une eau potable. Sur le réseau alimenté par le réservoir de La Gorge des pollutions moins importantes sont aussi apparues.

## Actions mises en oeuvre

Avec l'aide de notre bureau d'étude, en lien avec l'Agence Régionale de Santé et les services du Grésivaudan, nous avons décrit les travaux à mettre en oeuvre :

- Mise en place d'un traitement par Ultra-Violets sur l'eau dis-

tribuée depuis les réservoirs des Mouilles et de la Gorge.

- Agrandir le réservoir des Mouilles par la réalisation d'une chambre enterrée pour loger les appareils UV.
  - Modifier le réseau afin d'alimenter le réservoir des Mouilles par les captages protégés de Villard-Bonnot. Depuis 2005 une canalisation hors service relie les captages de Villard-Bonnot au citerneau de Pré Paternel aval.
  - Mettre hors service le réservoir de la Felisotte et réalimenter les maisons par le réservoir des Mouilles. Mettre en réserve les captages communaux.
  - Réaliser le raccordement électrique nécessaire à l'alimentation des appareils Ultra-violet.
- Pour la Gorge il a été nécessaire de créer une ligne enterrée et un renforcement de réseau depuis un transformateur. Pour les Mouilles il a fallu compléter la ligne présente à proximité.



## Organisation des travaux

Durant l'automne 2017 nous avons demandé les subventions, consulté les entreprises, demandé un prêt et commandé les travaux.

Cette procédure d'urgence a été menée en accord avec les services du Grésivaudan.

Le transfert du dossier s'est effectué durant le premier semestre 2018. Les travaux se sont déroulés cet été. A ce jour, les raccordements comme les traitements de l'eau sont opérationnels.

## Coût de l'opération

- 95 000 € pour le raccordement électrique, entièrement pris en charge par le SEDI (syndicat des énergies de l'Isère)
- 105 094.80 € pour l'installation des Ultra-Violets, entièrement pris en charge par Le Grésivaudan dans le cadre du transfert de compétence eau-assainissement de début 2018..

## Réseau d'eaux pluviales (EP)

Depuis des années des affaissements de chaussée ont lieu sur le bas du chemin des écoliers. Le réseau EP, largement érodé, en est la cause.

Ce réseau est très chargé car il récupère l'eau pluviale du hameau du Mollard mais également une partie du ruissellement du chemin du Cloudy.

Le réseau a été remis à neuf par l'entreprise BMC TP.

Le montant des travaux est de 9 583€ TTC entièrement à la charge de la commune.



## Etat Civil

### Naissances :

- Robin, Clément, Marie BRAULT le 31 juillet 2018
- Robin, Michel, Sylvain DUPIRE le 20 août 2018
- Anna NGTOCKMINE - PELLEGRIN, le 17 novembre 2018

### Mariages :

- Édouard, Gilbert, Marie-Louis MONNEROT-DUMAINE et Marion, Joséphine, Babeth DIGUET le 2 juin 2018
- Alain, Roger COLLOMB-REY et Rachel, Marie-Jeanne KUBLER le 28 juillet 2018

### Décès :

- Marie-Louise, Mélanie THEVENON épouse SACHET, le 13 janvier 2018
- Robin, Clément, Marie BRAULT le 02 août 2018
- Guy, Charles, Louis GIROUD-SUISSE le 20 septembre 2018
- Josette, Andrée BOURGEAT le 31 octobre 2018

## Urbanisme

### Déclarations préalables

#### Favorables

- BERTRAND Eric, Espace détente, La Perrière
- BERTRAND Eric, Installation d'un conduit, cheminée en inox et annexe à la grange face -est, La Perrière
- BŒUF Nathalie, Changement de destination, la Bourgeat
- EDF ENR SOLAIRE (Alain DOLOMIEU), installation d'un générateur photovoltaïque, la Bourgeat
- ROSSET-BOULON Daniel, Installation photovoltaïque, La Ville-Montgouyard
- JPME, pose de panneaux photovoltaïques, la Perrière
- MARECHAL Sébastien, travaux d'améliorations énergétiques, isolation des façades, portes et toiture, garage en entrée et cuisine, Le Mollard
- MARQUES Annik, division, La Ville
- M Mme GAU Patrice, Clôture et portail, La Perrière

#### Défavorables

Néant

### Permis de construire

- VEILLARD Loïc et SERRE Fanny, Création d'ouverture en façade nord et modification de l'ouverture de la façade ouest, La Perrière
- PAPET Michel, extension d'une maison individuelle existante, création d'une terrasse et reconstruction d'un garage, Le Mollard
- FARGEAS Émilie, Extension d'une maison individuelle d'habitation, et démolition partielle du garage, La Gorge.
- GAU Patrice, Modification de la façade ouest (porte de garage simple), La Perrière

### Permis refusés

- BŒUF Benjamin, local stockage de matériel agricole, la Bourgeat
- BERGER ANNE, modification de l'implantation de la micro station d'épuration, Le Mollard
- PASTRELLO Gilles, maison individuelle d'habitation avec garage, Montgouyard

### Certificats d'urbanisme

(vente et partage de propriétés)

- ON VILLARD-BONNOT, Me Glaize, Bois Rossin
- SCP DUBOIS-GLAIZE, Le Mollard
- ON VILLARD-BONNOT, Me DUBOIS, Champ Roche, Bois Rossin
- BŒUF Ginette, Le Frenet
- SACHET Joël, Le Freynet
- Me DUGUYET Marc, Les Mouilles
- Me SERPINET Yves, La Perrière
- Me VANCLEEMPUT Franck, Michu
- ON VILLARD-BONNOT, Me Glaize, Pré Paturel
- Me Catherine SAVARY, Le Fay
- Me GICQUEL Jeannick, la Perrière
- Me GROSJEAN Emmanuelle, Mas du Clafey
- ON VILLARD-BONNOT, Me DUBOIS, la Faure

### Certificats d'urbanisme

(Opérations projetées)

- ROBERT Christophe, Le Fay, C458-459-461-462-463-464



## Mairie de Sainte-Agnès

tél. : 04 76 71 48 85  
fax : 04 76 13 04 84

CHANGEMENT d'horaires

**Ouverture au public :**  
**Mardi et Vendredi**  
**13h30-17h**

Secrétariat joignable :  
Mardi, Jeudi, Vendredi  
8h30-12H30 et 13h30-17h00

Vous souhaitez recevoir les infos de la mairie par internet ?  
Envoyez-nous un courriel.

 [mairie.ste-agnes38@wanadoo.fr](mailto:mairie.ste-agnes38@wanadoo.fr)

[www.sainte-agnes.fr](http://www.sainte-agnes.fr)



### Mme Catherine Kamowski

Députée de le 5°  
circonscription de l'Isère

Contact :  
catherine.kamowski@  
assemblee-nationale.fr

ou  
circo3805@gmail.com

# Travaux de l'école

Nous tenons à nouveau à remercier les institutrices et tous les bénévoles (parents d'élève, habitants des deux villages...) qui ont concourus à ce que la classe provisoire des CP-CE1-CE2 soit déménagée et réinstallée au presbytère dans de bonnes conditions pour permettre le démarrage des travaux. Un grand merci à eux.

Les travaux se sont déroulés comme prévus. Ils ont démarré durant les vacances de la Toussaint et devraient être achevés dans les jours prochains. Les enfants et les institutrices vont donc pouvoir maintenant bénéficier de locaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), d'un espace d'accueil réaménagé (hall et salle des maîtres), d'une classe des CP-CE1-CE2 rénovée et d'un espace partagé école/bibliothèque. Les enfants pourront également profiter d'un grand préau laissant entrer la lumière, dans la cour de l'école. L'entrée de la cour sera équipée d'un nouveau portail électrique avec digicode vidéophone.

Nous espérons que ce nouveau cadre de vie apportera un certain au bien-être des enfants et des institutrices qui partagent ce lieu quotidiennement.

## Bibliothèque

### Retour sur le mois du film documentaire

Samedi 10 Novembre : Dans le cadre du mois du film documentaire, manifestation nationale ayant pour but de démocratiser le documentaire au cinéma, la bibliothèque de Ste Agnès/St Mury, en partenariat avec la Médiathèque départementale de l'Isère, a organisé une projection à la salle des fêtes de St Mury le samedi 10 novembre dernier.

Une centaine de personnes sont venues assister à la projection de "La Bergère des glaces". Durant ce film, nous suivons durant plusieurs mois le quotidien d'une Bergère sur les haut plateaux himalayens du Ladakh, au Nord de l'Inde. Paysages époustouffants, conditions de vie très difficiles et réflexion sur la vie avec beaucoup de philosophie. A l'issue de la projection, Camille Reymond, Bergère à Pinsot, nous a fait part de ses impressions en comparant un même métier au quotidien si différent.

Cette soirée très conviviale s'est poursuivie autour d'un repas partagé.

Horaires de la bibliothèque

Mercredi : 17h-19h

Samedi : 10h - 12h30

Vacances scolaires : Samedi : 10h - 12h30

Retrouvez l'actualité de votre bibliothèque et bien plus ! sur le portail des bibliothèques du Grésivaudan : [bibliotheques.le-gresivaudan.fr](http://bibliotheques.le-gresivaudan.fr)



## Giboulivre

Les Giboulivres : Fête du livre jeunesse - samedi 06/04. Espace Bergès, Lancey.

Le réseau des bibliothèques du Grésivaudan organise une fête du livre jeunesse le **samedi 6 avril, à l'espace Bergès de Lancey**. De 10h à 18h, se succéderont des ateliers manuels, cirque, jeux en bois, contes, spectacles, rencontres avec les auteurs invités autour d'ateliers, de dédicaces. Toutes les animations sont gratuites. restauration possible sur place.

Dans ce cadre de ce festival, les écoliers de l'école élémentaire de Ste Agnès rencontreront, en classe, 2 des auteurs invités : Mathilde Domecq et Paul Rouillac.

Les autres auteurs présents sont : Gilles Bachelet, Clémentine Sourdis, Florence Hinckel, Cécile Gambini et l'invité d'honneur, Laurent Verron, qui a pris un temps la suite de Roba dans Boule et Bill.

## Aménagement de la bibliothèque

Dans le cadre d'une réflexion globale de l'utilisation des salles publiques des deux communes, nous avons suspendu le projet d'aménagement de la bibliothèque au rez-de-chaussée de l'école pendant les discussions sur la fusion. Début décembre le projet a été relancé avec les acteurs de la bibliothèque, la directrice de l'école, et les élus. Nous souhaitons remercier ici Véronique Lanat, notre nouvelle bibliothécaire, qui nous fait profiter de son expérience pour cet aménagement. Des devis sont en cours chez des fournisseurs de meubles qui nous proposeront des aménagements en fonction des contraintes d'utilisation de l'espace et des envies exprimées pendant la séance de co-construction de l'année dernière. Nous veillerons à créer un espace ouvert, agréable, chaleureux, reconfigurable, disponible pour différentes activités, avec des coins lecture, des banquettes et des supports d'expression. Nous reviendrons vers les personnes qui ont participé aux discussions et vers le public pour orienter les choix définitifs.

## Nouvel agent de restauration

L'employé de restauration actuel, Frédéric Prault, qui a remplacé Roselyne à la rentrée septembre, nous avait prévenus dès son recrutement qu'il allait passer dans les semaines suivantes, un concours de la fonction publique. Nous le félicitons pour avoir réussi ce concours, mais cela veut dire qu'il nous quittera aux prochaines vacances d'hiver. Nous regrettons évidemment son départ, sa compétence dans l'encadrement des enfants (pas toujours facile à tenir) et la bonne collaboration qu'il a su mettre en oeuvre avec Sylvie, les parents, les institutrices et les élus.

Une nouvelle employée, titulaire de la fonction publique territoriale, Elodie Beno, vient d'être fraîchement recrutée. Elle effectuera un travail de tuilage avec Frédéric avant les vacances d'hiver et prendra officiellement son service le lundi 4 mars à la rentrée des vacances. Nous lui souhaitons la bienvenue.

## Élimination des déchets verts

Les récentes périodes de pollution et le courrier du préfet du 20 décembre 2018 nous permettent de rappeler la réglementation en vigueur et les solutions à adopter. Depuis quelques années, pour des raisons de pollution, il est formellement interdit de brûler ce type de déchets qui produisent des particules fines. Même les agriculteurs sont concernés et seule une dérogation préfectorale est à demander en préfecture, hors période de pollution, pour éliminer des organismes nuisibles au titre de l'article L251-3 du code rural.

Sur la commune nous sommes intervenus récemment, à plusieurs reprises, pour rappeler la réglementation et la conduite à tenir auprès de quelques concitoyens. Le préfet nous signale aussi que le brûlage est passible d'une amende de 3ème classe pouvant s'élever jusqu'à 450€.

## Recensement de la population du 17 janvier au 16 février 2019

Des chiffres aujourd'hui pour construire demain.

Le recensement se déroule du 17 janvier au 16 février sur Sainte-Agnès. Muriel Gamond et Laure Dentel passeront chez vous pour vous remettre vos identifiants pour vous faire recenser en ligne, ou si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'elles viendront récupérer à un moment convenu avec vous.



## Déchets

### La mise en place des Points d'Apport Volontaire (PAV) a permis une amélioration sensible du tri de nos déchets.

Les containers, « papier-carton » et « verre » sont collectés par une société privée et vendus à une société de recyclage.

Seules les Ordures Ménagères et le « plastique-métal » sont collectées par le Grésivaudan et traitées à Athanor.

Des sondes placées dans les containers permettent d'optimiser les déplacements en renseignant sur le taux de remplissage.

### La mise en place des PAV a permis de réduire les coûts.

La réduction des transports, l'amélioration du tri de 57% pour les recyclables et 37% pour le verre, la vente des produits, la renégociation du contrat avec Athanor ont permis de réduire les coûts.

La collecte représente 45% et le traitement 35% du coût global.

Il était nécessaire d'intervenir car le budget déchets comportait un déficit de 1 860 000€ en 2015, 1 463 000€ en 2016 et de 124 000€ en 2017.

L'objectif est bien sûr de trouver l'équilibre avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TOEM) prélevée.

Afin d'améliorer les services plusieurs mesures sont à l'étude, notamment la mise en place d'un service de broyage à domicile, de déchetterie mobile, de mise en place d'un programme pédagogique à destination des scolaires et d'appliquer une taxe minorée aux secteurs collectés en PAV.

Nous progressons, merci pour votre engagement citoyen.



Quelles solutions adopter pour ces déchets verts ?

- le dépôt en déchetterie lors de nos déplacements en vallée
- le site de Clafey ne permet que d'accepter des déchets verts de petite taille : tonte de pelouse, désherbage, fleurs fanées,....
- pour les branchages et bois de taille moyenne vous pouvez broyer ces déchets qui vous seront utiles pour pailler vos végétaux dans votre jardin.

Nous vous joignons aussi une plaquette éditée par les services préfectoraux.

## Les sapeurs pompiers du vorz

vous remerciant pour votre accueil et votre générosité lors du passage pour les calendriers. Sincèrement.

L'Amicale des sapeurs pompiers du Vorz.



## Vos rendez-vous

### Les ADOS font leur THÉÂTRE !

Avec Valentin Bouché, la traditionnelle session théâtre des ados lors des vacances d'hiver du 18 au 22 février.

Du lundi au jeudi de

14h à 18h, le vendredi de 10h à 20h avec le spectacle...

Mairie de Saint Mury Monteymond

Tarif au quotient familial

Chèques du Conseil

Départemental acceptés

Inscription : Sabine Lemoine - Tél : 04 76 71 33 11



SAMU : 15

Pompiers : 18

Police urgence : 17

Mairie de Sainte-Agnès : 04 76 71 48 85

Mairie de Saint Mury : 04 76 68 24 89

Gendarmerie Villard Bonnot : 04 76 71 42 18

« Le Grésivaudan » : 04 76 08 04 57

EDF : 0810 333 338

France Télécom : 1013

Pharmacie de garde : 04 76 63 42 55

Secours en montagne : 04 76 22 22 22

Préfecture : 04 76 60 34 00

Allo, service public : 39 39

CHU Grenoble : 04 76 76 75 75

Centre antipoison : 04 72 11 69 11

Scanner du Grésivaudan : 04 76 08 27 27

Allo enfance en danger : 119

Drogue info-service : 113

Écoute cancer : 0810 810 821

Écoute deuil : 04 76 03 13 11

Espace écoute jeunes : 04 76 23 63 93

Inter service parents : 0810 659 009

Sida info service : 0 800 840 800

Mission locale Grésivaudan : 04 76 08 08 70

Animation Enfance-jeunesse : 04 76 89 84 19

Allobus : 0 800 941 103

MJC Ste Agnès-St Mury : 04 76 45 68 52

Espace Aragon : 04 76 71 22 51

08 92 68 05 89 (programme)

Maison Bergès : 04 38 92 19 60

Gestion des déchets : 04 76 08 03 03

Emmaüs récupération : 04 76 77 15 98

ADEF : 04 76 92 19 20

Récupération d'essaims : 06 12 86 12 48

Restaurant "le Grand Joly" : 04 76 45 68 78

Restaurant "Au Goupil" : 04 76 45 25 76



• **Les Barbouères** :  
Samedi 30 mars à la Gorge

• **Marché aux Fleurs  
et Brocante** : Samedi 4 mai  
place de Saint Mury

• **La Kermesse** : Vendredi 28  
Juin à Sainte Agnès

### Relief

Bulletin municipal de Sainte-Agnès.

Directeur de la publication : M. le Maire A. Rimet

Rédaction : toute l'équipe municipale.

Photos : N. Moussy, M. Bourgeat

**Un article, une info, une photo  
ou une participation au journal ?**

**Contactez la mairie !**

Les rendez-vous de Belledonne  
Célest photo - Pierre Jayet

**RENCONTRES**  
LES PREMIERS DIMANCHES DU MOIS

SAISON 3 : LE BIEN ÊTRE DANS TOUS SES ÉTATS

**ST MURY MONTEYMOND**  
Salle des Fêtes  
**3 Février à 18H**

Vidéo histoire de "la Mouff" suivie d'un débat

CEUX D'LA MOUFF  
Te rappelles-tu ?

**de SOCIAL en CULTURE,  
pour le bien-être de tous**

Avec la complicité de Isabelle Planche et Philippe Genin  
acteurs du champ culturel et de l'éducation populaire

La Campanaise

**Restaurant Au Goupil**

Produits de saison, frais et locaux. Belledonne et sa vallée au coeur de vos assiettes.

04 76 45 25 76  
Le Col des Mouilles  
Sainte-Agnès

**Le Grand Joly**  
Restaurant - Chambre d'hôtes  
Salle des fêtes

Tel 04 76 45 68 78  
www.restaurant-le-grandjoly.fr

**Association La Boulange**

Pains, brioches, viennoiseries et biscuits  
Au four à bois au levain et bio  
Livraisons mercredi et samedi  
Claire et Vincent Lamorinière St Mury  
laboulangebelledonne@gmail.com  
06.68.16.96.46